

2023-5843
2023-10-24

INSECTICIDE GROUPE 11

MY-CROBE xt

Larvicide Biologique

SUSPENSION

Organisme vivant

RESTREINT

IRRITANT POUR LA PEAU

ATTENTION- IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L' UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Bacillus thuringiensis var. israelensis Sérotype H-14, souche BMP-144, 1200 Unités Toxiques Internationales (UTI) par milligramme (1.28 milliard UTI/kg)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34633

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : 10,00 Litres

N^o de lot :

Date de fabrication :

PROVENTUS BIOSCIENCE INC.
4455 Griffith, Saint-Laurent (QC) H4T 2A2
438-387-1117

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

À USAGE RESTREINT

Pour usage lors des opérations de lutte municipales, provinciales ou fédérales contre les moustiques et les mouches noires. MY-CROBE xt Larvicide Biologique peut être appliqué sur toutes les étendues d'eau sauf les étendues d'eau potable.

MODE D'EMPLOI

MOUSTIQUES

| Habitat | Taux d'application recommandé |
|----------------|--------------------------------------|
|----------------|--------------------------------------|

| | |
|---|-----------------------------|
| ●Eaux d'inondation, de fossés, fossés d'irrigation, étendues d'eau situées dans les prés et les boisés, bassins provenant de la fonte des neiges..... | 300 - 600 ml/hectare |
|---|-----------------------------|

| | |
|--|------------------------------|
| ●Eaux de marées et de marécages salés, bassins collecteurs, aires de rétention d'eau pluviale..... | 600 - 1200 ml/hectare |
|--|------------------------------|

| | |
|---|-------------------------------|
| ●Eau polluée, (bassins d'eaux usées, etc.), eau à contenu modéré en matière organique, à concentration élevée de solides en suspension..... | 1200 - 2400 ml/hectare |
|---|-------------------------------|

Appliquer MY-CROBE xt Larvicide Biologique à l'aide de l'équipement aérien ou terrestre habituel, avec suffisamment d'eau pour couvrir complètement la surface à traiter. La quantité d'eau nécessaire dépend de la température, du type d'équipement et de l'habitat.

Pour les applications terrestres, utiliser un volume de 47 - 935 litres par hectare avec l'équipement habituel. Pour un site dégagé avec un léger couvert végétal, utiliser un minimum de 10 litres par hectare. Par voie aérienne, appliquer MY-CROBE xt Larvicide Biologique dilué ou non dilué. Si non dilué, appliquer de 300 - 2400 ml/ha à l'aide d'aéronefs à ailes fixes ou d'hélicoptères équipés d'une rampe classique et de gicleurs ou d'atomiseurs rotatifs. Pour les applications diluées, remplir le réservoir à mélange ou le réservoir de l'avion avec le volume approprié d'eau et agiter avant l'ajout, pendant le chargement et durant la pulvérisation de MY-CROBE xt Larvicide Biologique.

MOUCHES NOIRES

● Concentration suggérée.....**0,5 - 75 mg/litre d'eau du cours d'eau**

Maintenir cette concentration dans le cours d'eau durant 15 minutes. Appliquer avec l'équipement habituel de pulvérisation terrestre ou aérien ou à l'aide de systèmes de largage à compteur à partir de sites infestés pour obtenir les concentrations larvicides. L'activité insecticide devrait se produire en moins de 24 heures. Si nécessaire, refaire une seconde application. MY-CROBE xt Larvicide Biologique peut être appliqué l'aide d'un équipement ULV approprié.

NE PAS laisser le mélange à pulvériser reposer en cuve pendant plus de 18 heures.

NE PAS appliquer au moyen d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

MISE EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.. SENSIBILISANT POTENTIEL. ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX. Éviter le contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une protection oculaire (des lunettes de protection), des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pour les produits biologiques lors de la manipulation, du mélange/chargement ou lors de l'application du produit et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Les applicateurs peuvent enlever les gants, les lunettes de protection et l'appareil respiratoire si la conception et le type d'appareil de pulvérisation diminuent l'exposition à un niveau négligeable (c.-à-d. applicateur au dos muni de tiges permettant une application du produit directement au-dessus de la surface de l'eau). Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever les vêtements contaminés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

NE PAS appliquer directement dans les réservoirs ou les récipients d'eau potable traitée prête au débit lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine.

PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2023-5843
2023-10-24

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:, MY-CROBE xt Larvicide Biologique doit être utilisé au plus tard 24 mois après sa date de fabrication et entreposé dans le contenant d'origine, à une température entre 0 et 25°C..

ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : rincer complètement le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que MY-CROBE xt Larvicide Biologique renferme un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut compter des sujets qui présentent une résistance naturelle à MY-CROBE xt Larvicide Biologique et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces sujets résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur

population si les insecticides de ce groupe sont utilisés à répétition à un même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le lieu du mode d'action, mais qui sont propres à des composés chimiques comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'adopter de bonnes stratégies de gestion de la résistance pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides, notamment :

- Dans la mesure du possible, utiliser MY-CROBE xt Larvicide Biologique ou d'autres insecticides du groupe 11 en alternance avec des insecticides de groupes différents qui luttent contre les mêmes insectes nuisibles, dans le lieu traité.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui inclut le dépistage des organismes nuisibles et la tenue de registres et englobe la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour repérer tout signe d'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec le spécialiste local en extension du profil d'emploi pour obtenir davantage de recommandations concernant la gestion de la résistance ou la lutte intégrée, en fonction des cultures et des organismes nuisibles en présence.
- Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour signaler un cas possible de résistance, communiquer avec PROVENTUS BIOSCIENCE INC., dont voici les coordonnées : 4455 Griffith, Saint-Laurent (QC) H4T 2A2, Téléphone : 438-387-1117.

Directives concernant la pulvérisation par voie aérienne :

Appliquer uniquement à l'aide d'un équipement pour aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante réglé pour fonctionner dans les conditions atmosphériques de la région, aux doses et aux conditions précisées sur l'étiquette.

Les doses d'application, les conditions et les mises en garde figurant sur l'étiquette sont propres à chaque produit. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les pulvérisations par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour cet emploi, le produit ne peut être appliqué à l'aide d'un équipement aérien, quel qu'il soit. Veillez à ce que l'application soit uniforme en utilisant les dispositifs de marquage ou les dispositifs électroniques de guidage appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Pulvériser par voie aérienne seulement si les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme et sont conformes aux recommandations des autorités locales et /ou provinciales.

Mises en garde pour le spécialiste de la lutte antiparasitaire :

NE PAS permettre au pilote de mélanger le produit qui sera chargé à bord de l'aéronef. Toutefois, le chargement de produit prémélangé à l'aide d'un système fermé est autorisé. Il est souhaitable que le pilote dispose de moyens de communication à chaque site de traitement au moment de la pulvérisation.

L'équipe sur le terrain et les préposés au mélange et au chargement doivent porter l'équipement de protection individuelle décrit sous la rubrique MISE EN GARDE de l'étiquette. Lors de la manipulation et du chargement en cabine fermée du produit dans un aéronef, le port d'une lunette protectrice et d'un respirateur approuvé par le NIOSH, muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques par le préposé à la manipulation peut être omis. Lorsqu'un équipement de protection individuelle est porté, les lunettes protectrices et le respirateur doivent être disponibles en cas d'urgence, comme un déversement ou une panne d'équipement.

Tout le personnel présent au site de traitement doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs doivent être lavés avant leur réutilisation. Le poste de pilotage et la cabine des véhicules doivent être décontaminés en cas de contamination.

Mises en garde propre au produit :

Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 438-387-1117 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant provincial en agriculture ou en foresterie. L'application de ce produit doit se faire conformément aux utilisations par voie aérienne et aux doses figurant sur cette étiquette.